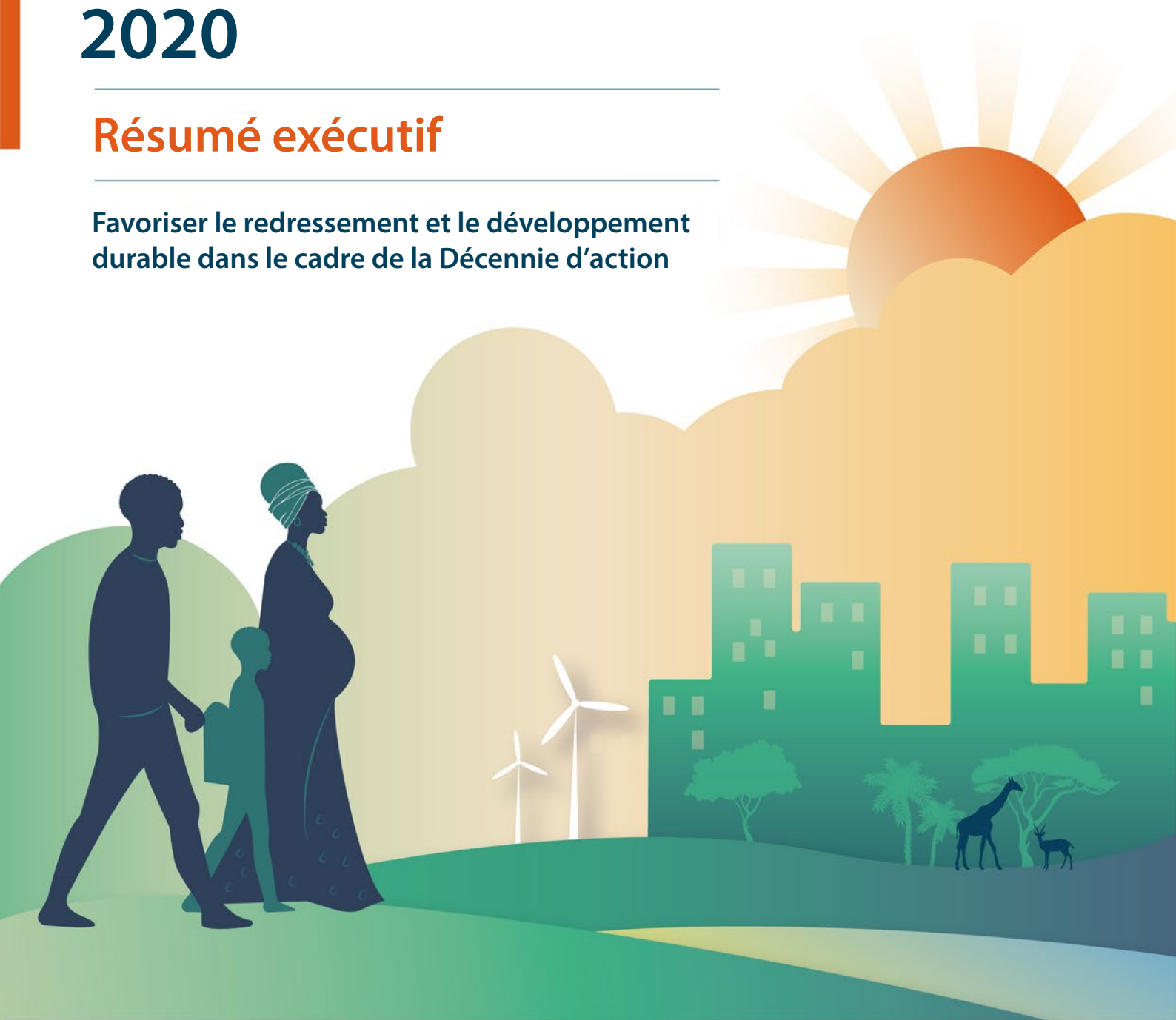


# Rapport sur le développement durable en Afrique 2020

## Résumé exécutif

Favoriser le redressement et le développement durable dans le cadre de la Décennie d'action





© 2022. Union africaine, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement.

New York, États-Unis.

Couverture, mise en page et graphisme : Strategic Agenda.

Les appellations utilisées et la présentation des données dans le présent document n'impliquent de la part de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur degré de développement. Les qualificatifs tels que « développé », « industrialisé » ou « en développement » sont employés à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement une opinion quant au stade de développement d'un pays ou d'une zone.

# Résumé exécutif

## Contexte et approche

Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2020 est le quatrième d'une série débutée en 2017. Ces rapports se sont donné pour mission d'évaluer les progrès des États africains et les défis auxquels ils sont actuellement confrontés pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) définis dans le Programme 2030 des Nations unies pour le développement durable (Programme 2030) et les objectifs correspondants fixés par l'Union africaine inscrits dans l'Agenda 2063. Le rapport de cette année adopte une perspective analytique qui répartit les ODD en cinq « piliers ». À savoir : les personnes, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats. Ces cinq piliers subdivisent les objectifs et les cibles en domaines d'analyse plus restreints et sont axés sur des objectifs de développement de niveau supérieur, sans perdre de vue la trajectoire générale desdits objectifs et cibles. La finalité de cette analyse est donc de réaliser un examen holistique des piliers, plutôt que d'étudier chaque objectif au sein de chaque pilier. Pour mieux encadrer le champ d'étude du rapport, l'analyse s'attache, dans la mesure du possible, à comparer les progrès et les défis dans les cinq sous-régions africaines couramment établies comme suit : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe.

## Résultats principaux

### *Avancées globales en matière d'ODD*

Point encourageant, les gouvernements africains ont déployé des efforts significatifs pour intégrer les ODD et l'Agenda 2063 dans les plans de développement nationaux, ont identifié les instances gouvernementales chargées de coordonner leur mise en œuvre et ont donné la priorité à des cibles et indicateurs spécifiques. Pourtant, en 2019 (avant l'apparition du COVID-19), le score global de progression de l'Afrique concernant les ODD était de 52,9 %, soit un écart de 47,1 %. L'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont obtenu des scores légèrement supérieurs à ceux de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, ces trois régions ayant enregistré des scores inférieurs à la moyenne du continent. Quant au classement au regard des ODD en 2020, les huit premiers États du classement étaient la Tunisie (1), Maurice (2), le Maroc (3), l'Algérie (4), Cabo Verde (5), l'Égypte (6), le Botswana (7) et le Ghana (8). Dans l'ensemble, le score moyen de tous les États était de 53,82 en 2020, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne de 2019. Néanmoins, cela signifie qu'après quatre ans de mise en œuvre des ODD, le continent africain n'est qu'à mi-chemin de la réalisation des visées et cibles des ODD d'ici à 2030.

### *Pilier « Humain »*

Ce chapitre examine les thématiques générales que sont la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation et les questions de genre. Ce pilier recoupe le pilier « Prospérité », notamment au vu de l'importance des considérations économiques dans la détermination du bien-être de l'individu et de la famille. L'objectif majeur dans le cadre de ce pilier est la réduction et l'élimination de la pauvreté, dont les causes sont multidimensionnelles. Près de 40 % de l'ensemble des Africains vivent encore dans l'extrême pauvreté.

Malgré une légère hausse en 2015, la prévalence de la pauvreté reste faible en Afrique du Nord, soit environ 2 %. La sous-région de l'Afrique centrale enregistre l'incidence de la pauvreté la plus élevée : près de 67 %. Notons que ce chiffre est descendu à environ 59 % en 2019. L'Afrique de l'Ouest présentait le taux de pauvreté par habitant le plus bas parmi les sous-régions subsahariennes, mais 35 % de sa population vivait néanmoins dans l'extrême pauvreté en 2019. L'évolution la plus inattendue est celle de l'Afrique australe, dont le niveau de pauvreté est passé d'environ 44 % en 2010 à 47 % en 2019.

Pour que la pauvreté absolue en Afrique (hors Afrique du Nord) disparaisse d'ici à 2030, elle doit diminuer quatre fois plus vite qu'elle ne l'a fait entre 2013 et 2019. Pour atteindre l'objectif de l'Agenda 2063 (28,5 % de personnes vivant dans la pauvreté) en Afrique (hors Afrique du Nord), le rythme de diminution doit être doublé par rapport au taux de la période 2013-2019.

Actuellement, l'augmentation du nombre absolu de personnes pauvres est la principale source d'inquiétude. La baisse de la prévalence de la pauvreté a été plus lente que la croissance démographique. Selon la Banque mondiale, l'Afrique (hors Afrique du Nord) comptait 284 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en 1990, contre 433 millions en 2018. Si la pauvreté était combattue sur l'ensemble du continent, les Africains seraient moins susceptibles de souffrir de la faim et de l'insécurité alimentaire. Ils pourraient jouir d'une meilleure santé, recevoir une meilleure éducation, lutter plus efficacement contre les inégalités de genre et être confrontés à moins de discriminations. La réduction de la pauvreté est donc probablement l'indicateur indirect le plus utile pour évaluer le pilier « Humain » de la trajectoire de développement de l'Afrique et les objectifs globaux des deux programmes.

## **Pilier « Prospérité »**

Ce chapitre est consacré à trois aspects essentiels de la prospérité, à savoir les efforts déployés par l'Afrique pour parvenir à une croissance économique inclusive, l'accès à une énergie abordable et un accès à Internet qui se veut le reflet d'une infrastructure à même de servir tous les Africains. À cet égard, la croissance économique, mesurée sur la base de la croissance du revenu par habitant, est restée en deçà de la croissance du revenu réel dans toutes les sous-régions du continent au cours des quatre décennies entre 1980 et 2019. Cela signifie que même les périodes de croissance (modeste) ne se sont pas systématiquement traduites par une amélioration du niveau de vie en Afrique, mais paradoxalement, par une inégalité des revenus accrue. Dans le cadre du pilier « Prospérité », l'énergie abordable est un autre indicateur qui permet de déterminer dans quelle mesure les Africains ont accès à l'un des principaux facteurs favorisant la prospérité. En moyenne, malgré de fortes variations d'un État à l'autre, le continent a vu son accès à l'énergie plus que doubler entre 2000 et 2018, mais n'est connecté qu'à 50 %, ou légèrement plus. Ce manque d'accès à une énergie abordable entrave l'accès des ménages, des petites entreprises et des industries à de nouvelles opportunités. L'Afrique marque également un retard par rapport aux autres régions en développement en ce qui concerne l'utilisation d'Internet. En moyenne, le nombre d'internautes pour 100 habitants dans toute l'Afrique est passé de presque 12 en 2011 à 39 en 2018. Cela représente une hausse de l'utilisation d'Internet de 225 % à l'échelle du continent entre 2011 et 2018, mais cela reste comparativement faible. Dans l'ensemble, le pilier « Prospérité » n'a toujours pas atteint un tournant qui permettrait une accélération rapide de la prospérité inclusive pour la plupart des Africains, tant en termes de croissance du revenu par habitant que d'accès inclusif aux infrastructures.

## **Pilier « Planète »**

Ce chapitre s'intéresse à la situation en Afrique du point de vue de l'environnement, car le continent est toujours confronté à d'importants défis écologiques. Bien que nombre de pays aient mis en place les cadres juridiques et politiques nécessaires pour répondre aux préoccupations environnementales, les progrès se sont révélés laborieux à bien des égards. L'Indice de performance environnementale (IPE) a permis d'établir le classement de 180 États, dont 51 États africains. Les Seychelles, au 33<sup>e</sup> rang, se situaient en tête des États africains. Six autres États africains faisaient partie du top 100 des États en matière d'IPE : l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Gabon, le Maroc, Maurice et la Tunisie. À l'inverse, 33 États subsahariens figuraient parmi les 50 derniers du classement.

L'Afrique commence à se remettre des répercussions économiques du COVID-19 et les décideurs ne doivent pas perdre de vue l'importance de protéger et de mettre à contribution le « capital naturel » du continent selon une logique durable afin de garantir une croissance économique inclusive sur le long terme. Par ailleurs, les États africains pourraient bénéficier de l'attention croissante de la communauté internationale à l'endroit de la lutte contre le changement climatique, un enjeu crucial pour les générations actuelles. Gageons que cela permettra d'intensifier les flux de ressources à même de relever les défis environnementaux de l'Afrique. Il s'agira également de reconnaître une évidence : si l'Afrique subit l'essentiel des manifestations du changement climatique, elle n'est pas à l'origine de ce phénomène.

## **Pilier « Paix »**

Si l'on s'en tient aux tendances actuelles, il est peu probable que l'Afrique atteigne les objectifs de paix, de sécurité et de gouvernance définis par le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Malgré les résultats prometteurs de certains pays, de manière générale, la lente progression de l'amélioration de la gouvernance constitue le principal frein au développement du pilier « Paix ». On observe également un déclin des valeurs démocratiques, des difficultés à assurer la tenue d'élections libres et équitables et des changements de gouvernement anticonstitutionnels. L'Afrique fait figure de mauvais élève en matière de respect de l'État de droit, car même les fonctions de gouvernance les plus élémentaires, comme les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, sont insuffisantes. Les violations des droits de l'homme et les entraves à la participation citoyenne compromettent également les progrès. En outre, la corruption galopante met à mal la bonne gouvernance, la paix et la sécurité. Loin de connaître une généralisation des pratiques démocratiques, le continent risque de voir l'écart entre les démocraties et les États autoritaires se creuser davantage d'ici à 2030. Les groupes armés ignorent les appels à un cessez-le-feu mondial et les conflits semblent persister dans les zones sensibles du continent. De plus, les changements climatiques et l'urbanisation, sans oublier l'explosion démographique de la jeunesse conjuguée à l'inégalité d'accès aux ressources et la hausse du chômage, pourraient aggraver les tendances déjà préoccupantes en matière de gouvernance, de paix et de sécurité, lesquelles se dégradent mutuellement.

## **Pilier « Partenariats »**

Bien que les partenariats soient multidimensionnels, ce chapitre se concentre sur le rôle essentiel du financement du développement, paramètre incontournable pour que les gouvernements africains réalisent le Programme 2030 et l'Agenda 2063. La disponibilité et l'efficacité des flux de ressources sont étroitement liées à un environnement

politique et programmatique favorable, à même de générer et d'exploiter les ressources de façon fructueuse. Ce chapitre examine les tendances observées dans la gestion des ressources nationales, la composition des flux financiers provenant de sources nationales et internationales, et la gestion de la dette. L'analyse démontre que la majorité des pays africains ne sont pas en situation d'« assumer l'entière responsabilité du financement de [leurs] objectifs de développement » (Union africaine [UA], non daté) conformément aux ambitions portées par les deux programmes. Elle révèle également que la gestion de la dette de l'Afrique n'est pas viable. Entre 2011 et 2018, le niveau d'endettement moyen de l'Afrique par rapport au revenu national brut a augmenté de 22,2 % (de 34,2 % en 2011 à 39,6 % en 2018), soit une hausse de 7,2 points de pourcentage. À l'époque, le coefficient de recouvrement du service de la dette était passé à 183,3 % du PIB (2018). Selon une étude réalisée en 2021 par le PNUD, 33 États africains figuraient parmi les États les plus « vulnérables à la dette » dans le monde. La dette africaine fut encore aggravée par le COVID-19, certains États accumulant de nouvelles dettes pour faire face à la pandémie et financer les efforts de redressement.

### **L'impact du COVID-19 sur les objectifs de développement durable**

À tous points de vue, la pandémie de COVID-19 constitue une grave crise socio-économique et humanitaire, affectant la vie de millions d'Africains. Dans un premier temps, l'impact sanitaire direct de la première vague de COVID-19 a été relativement faible en termes d'infections, de morbidité et de mortalité. Cette situation pourrait toutefois changer à mesure que la pandémie se prolonge, car le variant Delta fait son apparition dans plusieurs États et de nouvelles mutations du virus pourraient proliférer dans un avenir proche. Si les conséquences sanitaires ont été et continuent d'être dramatiques, les conséquences sociales et économiques du COVID-19 sont la principale menace compromettant le redressement et le développement durable sur le long terme, en particulier en Afrique. L'impact économique de la pandémie sur le continent se fait lourdement ressentir en raison de la baisse brutale de la demande mondiale de biens et de produits africains, des perturbations affectant les échanges et le tourisme mondial, ainsi que des répercussions négatives qu'ont eues les confinements sur les économies nationales, en particulier sur les petites entreprises et le secteur informel. Une récente étude a révélé que 97,7 millions d'Africains étaient confrontés à des risques importants de faim et de malnutrition en 2020, alors qu'ils étaient 70,5 millions en 2019. Cette dégradation est imputable à la pandémie, mais aussi aux conflits et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Une autre étude menée par la Banque africaine de développement (BAD, 2021) a estimé que 30 millions d'Africains ont été précipités dans l'extrême pauvreté en 2020 et que 39 millions de plus pourraient subir ce fléau en 2021.

## **Recommandations stratégiques**

L'analyse des cinq piliers a fait clairement ressortir que la plupart des États africains (en particulier ceux situés au sud du Sahara) ne sont pas bien engagés pour atteindre les visées et les cibles des ODD ou de l'Agenda 2063. Cette situation a été exacerbée par la pandémie de COVID-19 qui a eu des répercussions socio-économiques notables sur les vies de millions de personnes. Il n'est pas exagéré de dire que la conjugaison actuelle de facteurs défavorables est potentiellement le plus grand défi auquel l'Afrique est confrontée depuis l'ère de l'indépendance, entamée dans les années 1960. Dans ces circonstances, les décideurs africains ont la lourde tâche de concevoir des ripostes appropriées pour aider leur économie à redémarrer, pallier les inégalités socio-économiques affectant les citoyens touchés par la pandémie, et recalibrer leurs politiques et programmes pour accélérer ou relancer les efforts visant à réaliser les ODD et l'Agenda 2063.

Tout en étudiant les mesures correctives envisageables, le présent rapport préconise l'adoption d'approches stratégiques « de premier plan » afin d'insuffler un nouvel élan aux deux programmes. Trois préoccupations sont abordées : i) la planification, la budgétisation et la mise en œuvre stratégiques, ii) le renforcement des politiques d'adaptation et des capacités institutionnelles, et iii) l'identification et la mise en œuvre de mécanismes accélérateurs liés au redressement et au renouvellement. Ce chapitre porte un message essentiel : pour accélérer le rythme du développement inclusif et durable, les gouvernements devront s'engager à mettre en place des cadres de gouvernance solides, proactifs et responsables, fondés sur une vision et un leadership à long terme, des normes et des valeurs communes, ainsi que des réglementations et des institutions qui inspirent confiance et sont mues par un esprit de cohésion.

**Ces accélérateurs synergiques incarnent une approche fonctionnelle au profit de différents domaines d'activités de façon à engendrer des effets bénéfiques au service d'une politique de développement durable et inclusive à moyen et long terme.**



Lorsqu'ils discutent des mesures à prendre pour faire avancer les objectifs des deux programmes, les décideurs gouvernementaux sont confrontés à la tâche complexe qui consiste à déterminer la chronologie des différentes politiques et étapes programmatiques, en s'attachant tout particulièrement à déterminer les actions à privilégier. Invariablement, cela nécessitera de ne pas se contenter de mesures individuelles, mais d'opter pour un ensemble d'interventions politiques (ou accélérateurs) qui soient à la fois synergiques et réalistes au regard des ressources humaines et financières disponibles. À la lumière de l'analyse des cinq piliers, cinq exemples d'accélérateurs synergiques sont présentés ici, lesquels pourraient engendrer des améliorations au niveau des cinq piliers en particulier, et des ODD et de l'Agenda 2063 plus généralement. Ces accélérateurs incarnent une approche fonctionnelle plutôt que sectorielle, au profit de différents domaines d'activités de façon à engendrer des effets bénéfiques au service d'une politique de développement durable et inclusive à moyen et long terme. L'approche fonctionnelle guidant la mise en place de mesures accélératrices ciblées nécessite des investissements plus substantiels. L'analyse des cinq piliers suggère que la priorité la plus haute devrait être accordée aux piliers « Humain », « Prospérité » et « Paix ».

Cinq accélérateurs représentatifs sont examinés. Ils visent à atténuer les goulets d'étranglement et les blocages au niveau des politiques et des programmes, à sensibiliser un nombre significatif de personnes pour appuyer les réformes, à soutenir les efforts visant à contenir ou à gérer les risques de perturbations (tels que la pandémie ou d'autres facteurs d'instabilité systémiques) et à aider à atteindre de larges pans de la population pour générer des effets de rétroaction positifs autour des politiques et des programmes. Les cinq éléments accélérateurs sont les suivants, bien que leur importance variera d'un État à l'autre : i) la numérisation et les technologies de l'information ; ii) l'accès à l'énergie ; iii) le commerce, les chaînes d'approvisionnement et la coopération régionale ; iv) l'accent mis sur la jeunesse parmi les priorités de développement ; et v) la promotion de l'innovation. L'identification des accélérateurs est donc envisagée comme un moyen d'élaborer des approches stratégiques et programmatiques capables, d'une part, de mobiliser des efforts qui vont au-delà de secteurs spécifiques et, d'autre part, de s'appliquer à la fois pour lutter contre une pandémie à durée indéterminée et pour relancer les efforts de développement à long terme qui se sont vus entravés.



© Annie Spratt - Unsplash



# Rapport sur le développement durable en Afrique 2020

Favoriser le redressement et le développement durable  
dans le cadre de la Décennie d'action



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

